



DCM DU 6 JUILLET 2023

Dossier suivi par :

Hélène HUET

direction.generale@ville-liffre.fr

N° : 2023.176

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, **le 6 juillet** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 30 juin 2023 - **Date d'affichage** : 12 juillet 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

25 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Alain CLÉRY, Yannick DANTON, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Serge LE PALAIRE, Grégory PRENVEILLE, Mickaël ROSETZKY, Ronan SALAÜN, et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Claire BRIDEL, Sophie CARADEC, Merlene DÉSILES, Chantal FRANCCANNET, Awena KERLOC'H, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Lydia MÉRET, Laëtitia NOËL et Anne-Laure OULED-SGHÄÏER.

4 excusés : Monsieur Jonathan RAULT et Mesdames Maëva AMELOT, Julie AUBAUD et Rozenn PIEL.

3 pouvoirs : M. Jonathan RAULT (qui a donné pouvoir à Samuel GATTIER), Mme Julie AUBAUD (qui a donné pouvoir à Merlene DÉSILES) et Mme Rozenn PIEL (qui a donné pouvoir à Eric GOSSET).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

VU le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement l'article L 2311-7 ;

VU l'Ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 ;

VU la délibération n°10.133 en date du 04 juin 2010 relative à la prise en charge des frais de déplacements des associations sportives ;

VU la délibération 2021.163 du 30 septembre 2021 relative à la convention de partenariat avec l'Union Sportive Liffréenne ;

VU la délibération 2022.363 en date du 15 décembre 2022 relative au règlement d'attribution des subventions municipales ;

VU l'avis favorable de la Commission « Sports et vie associative, jeunesse, vie scolaire, restaurant municipal » réunie le 5 juin 2023 ;

CONSIDERANT la politique de soutien au secteur associatif, et notamment sportif, vecteur de dynamisme et de lien social sur la commune ;

Monsieur Grégory PRENVEILLE, Conseiller municipal délégué au Sport, rappelle que dans la continuité du vote du budget primitif 2023, il est aujourd'hui proposé de se prononcer sur l'octroi d'une subvention au titre des frais de déplacements de certaines sections de l'Union Sportive Liffréenne pour la saison 2021-2022, sur l'exercice budgétaire 2023 de la ville. Cette demande n'a pas pu être traitée lors de l'analyse des subventions de fonctionnement aux associations en mai dernier, faute d'éléments.

Après analyse des éléments reçues de l'association, la répartition des frais se présentent ainsi :

<i>sections</i>	<i>nb de déplacements</i>	<i>frais calculés</i>
BASKET	18	1 054,31 €
FOOTBALL	7	427,80 €
FOOTBALL GAELIQUE	8	869,86 €
GYM	9	1 312,21 €
HANDBALL	14	872,96 €
	56	4 537,14 €

Il est donc proposé d'attribuer l'ensemble des frais de déplacements pour un montant de **4 537 €**.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (seule Madame Marie-Christine LESNÉ ne prend pas part au vote):

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention à l'USL au titre des frais de déplacements 2021-2022 ;
- **PRÉCISE** que les crédits sont inscrits au budget ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

A Liffre,

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ